



SCHÉMA DIRECTEUR DE LA VIE ÉTUDIANTE EN NORMANDIE

2022 - 2027



SOMMAIRE

ÉDITO	p.4
PARTENAIRES	p.8
PLAN D'ACTION - 2022-2027	p.9
AXE STRATÉGIQUE N°1	p.11
Développer les outils de diagnostic et des espaces de dialogue et de pilotage partagés	
AXE STRATÉGIQUE N°2	p.17
Accompagner les transitions et l'accès aux droits des futurs étudiants et des étudiants	
AXE STRATÉGIQUE N°3	p.35
Faciliter l'expérience étudiante, permettre l'engagement étudiant et mieux le valoriser	
AXE STRATÉGIQUE N°4	p.52
Promouvoir la santé des étudiants et lutter pour l'égalité et contre les violences sexuelles et sexistes et accroître des campus agréables et durables	
COORDINATION ET PILOTAGE DU SCHÉMA DIRECTEUR DE LA VIE ÉTUDIANTE EN NORMANDIE	p.68





ÉDITO

L'expérience étudiante a, depuis de nombreuses années, suscité une attention croissante de la part de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur. Cela s'est traduit par de nouveaux moyens ainsi que la prise en compte de nouveaux enjeux.

Suivant l'article L. 718-4 du Code de l'éducation, la ComUE Normandie Université coordonne, avec le CROUS Normandie, le Schéma Directeur de la Vie Étudiante (SDVE) en Normandie, associant l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Le SDVE définit un projet d'amélioration de la qualité de la vie étudiante et de promotion sociale en Normandie.

À l'échelle régionale, le Schéma Directeur de la vie Étudiante en Normandie constitue une démarche précieuse. Il s'inscrit dans la continuité de la concertation territoriale sur la vie et le bien-être étudiant, pilotée par le Rectorat de l'académie de Normandie, qui fit l'objet d'un rapport dont nous reprenons ici le contenu. Cette concertation pris la forme de groupes de travail, réunions et conférences, organisés en 2022 et 2023 avec la collaboration de l'ensemble des acteurs, en particulier le CROUS Normandie et Normandie Université.

La vie étudiante constitue un élément fondamental dans le parcours des étudiantes et des étudiants et il est primordial de mettre en place des dispositifs adaptés pour les accompagner. Le Schéma Directeur de la Vie Étudiante en Normandie se concentre sur trois enjeux essentiels :

- accompagner les moments de transition,
- permettre à tous les étudiants de s'épanouir et de réussir,
- renforcer l'attractivité de la Normandie, ainsi que le sentiment d'appartenance.

Accompagner les moments de transition

Les transitions sont des phases critiques dans la vie d'une étudiante ou d'un étudiant, qu'il s'agisse de l'entrée dans l'enseignement supérieur, du passage d'un cycle à un autre, de la recherche de stage ou encore de l'insertion professionnelle. Il est important d'offrir un accompagnement personnalisé à chaque étape, en mettant à disposition des outils et des ressources pour faciliter ces transitions. Le SDVE joue un rôle central dans la mise en place de dispositifs d'information, d'orientation et de tutorat pour guider les étudiants dans ces moments clés de leur parcours.

Permettre à tous les étudiants de s'épanouir et de réussir

L'épanouissement et la réussite des étudiants passent par une prise en compte globale de leurs besoins, qu'ils soient académiques, sociaux, culturels ou sportifs. Nous devons créer un environnement inclusif et stimulant où chaque étudiante et étudiant peut trouver sa place et s'épanouir pleinement. Les initiatives pour promouvoir la santé mentale, les programmes d'inclusion pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap, les activités culturelles et sportives variées, ainsi que les soutiens financiers, sont autant de moyens déployés pour garantir que chacun puisse atteindre son plein potentiel. L'accès à des services de santé, à des logements abordables et à des transports en commun est également essentiel pour garantir des conditions de vie décentes et propices à la réussite.

Renforcer l'attractivité de la Normandie et le sentiment d'appartenance

L'attractivité de la Normandie pour les étudiants passe par la valorisation de ses atouts : une large offre de formation, un cadre de vie agréable, un riche tissu associatif et culturel, mais aussi des opportunités d'emploi. Le SDVE peut contribuer à renforcer ce sentiment d'appartenance en favorisant la participation des étudiants à la vie locale, en développant des projets d'aménagement des campus, en organisant des événements culturels et festifs et en encourageant l'entrepreneuriat étudiant.

Le Schéma Directeur de la Vie Étudiante en Normandie repose sur l'engagement de tous les acteurs locaux : universités, écoles, collectivités, associations, étudiantes et étudiants. Ensemble, nous construirons un environnement propice à l'épanouissement et à la réussite de ces derniers, tout en faisant de la Normandie une région encore plus attractive et accueillante. Soyons unis dans cette ambition, pour le bien-être et l'avenir des étudiantes et étudiants normands.

De ces trois enjeux découlent les mesures et actions mentionnées dans le Schéma et qui guideront l'ensemble des acteurs dans leurs réflexions. Que soient ici remerciés les établissements d'enseignement supérieur, le CROUS Normandie, les représentants étudiants mais aussi la Région Normandie, les collectivités locales, les agences régionales (santé, orientation), les missions locales, les acteurs associatifs, et, enfin, le Rectorat de l'académie de Normandie pour son rôle moteur.





PARTENAIRES



A photograph of two runners on a red track. One runner in a red top and black leggings is on the left, and another in a black top and leggings is on the right, both running away from the camera. The background shows a fence and trees.

PLAN D'ACTION 2022-2027

4

**axes
stratégiques**

20

mesures

99

actions





AXE STRATÉGIQUE N°1

**DÉVELOPPER LES OUTILS
DE DIAGNOSTIC ET DES
ESPACES DE DIALOGUE
ET DE PILOTAGE
PARTAGÉS**



DÉVELOPPER LES OUTILS DE DIAGNOSTIC PARTAGÉS

Un préalable à la conduite d'actions communes réside dans un diagnostic partagé. Il est impératif que les acteurs disposent d'outils permettant d'éclairer leur action.

ACTION 1

Réaliser un annuaire exhaustif des acteurs de la vie étudiante en région

Il sera nécessaire de prévoir des modalités de mise à jour claires de façon à constituer un annuaire pérenne.



- Normandie Université
- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Associations
- Région Normandie
- Collectivités territoriales
- Académie

ACTION 2

Développer les observatoires territoriaux du logement étudiant

La question des courts et longs séjours, incluant la problématique des alternants et celle des stages, est à traiter.

ACTION 2.1 Observatoire régional

Un travail est à faire au niveau régional pour faire un état des lieux des manques sur l'ensemble des sites, mais également des habitudes de logement des étudiants.



- Normandie Université
- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Associations
- Région Normandie
- Collectivités territoriales
- Bailleurs

ACTION 2.2 Mettre en place des observatoires territoriaux

Le travail susmentionné peut s'appuyer sur les observatoires territoriaux, portés par les collectivités intercommunales (exemple : Le Havre Seine Métropole), qui sont à généraliser et doivent inclure la problématique étudiante.

ACTION 3

Faire travailler en réseau les observatoires des établissements

L'objectif est de proposer des enquêtes harmonisées sur les thématiques vie étudiante.

Exemple : la question des rythmes étudiants dans les différents aspects de l'activité quotidienne de ces derniers (formation, déplacements, restauration, vie étudiante, etc.).



- Normandie Université
- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Région Normandie
- Académie

ACTION 4

Poursuivre et développer l'enquête sur la santé des étudiants normands

La santé des étudiants et les actions de prévention sont des enjeux fondamentaux placés au cœur des préoccupations des établissements. Dans ce contexte et avec une situation variée selon les territoires, il est important d'observer, afin d'objectiver les besoins et de mieux articuler les actions. L'Observatoire Régional de Santé (ORS) et l'Observatoire Régional de la Santé et du Social (OR2S) en lien avec l'Agence Régionale de Santé, ont lancé une enquête auprès des étudiants de L1 à L3 des 3 universités normandes. La première enquête a porté sur l'accès aux soins. Il est prévu de pérenniser l'enquête, la thématique devant évoluer chaque année. Il est également important de diffuser les résultats de cette enquête auprès des différents opérateurs de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante.



- ARS
- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- ORS
- Académie

ACTION 5

Établir un état des lieux de la situation relative à la mobilité et aux transports à l'échelle régionale

Afin de relever les manques, au regard des besoins étudiants, cet état des lieux devra permettre de proposer des actions de remédiation aux difficultés constatées. Il est important que cette étude porte notamment sur l'analyse du cadencement de l'offre ou l'offre en soirée en tenant compte du rythme étudiant et des campus délocalisés, ainsi que des étudiants distants des campus. De même, la nécessité d'intermodalité doit être envisagée entre les résidences et les campus délocalisés notamment.



- Normandie Université
- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Région Normandie
- Collectivités territoriales

MESURE 2



STRUCTURER DES ESPACES D'ÉCHANGE ET LES INSTANCES DE PILOTAGE

Les actions ci-dessous, à vocation territoriale, impliquent que chaque établissement, quel que soit sa taille, ait un coordinateur de la vie étudiante. Cette nécessité est également importante pour les Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ), afin de favoriser la diffusion de l'information sur la vie étudiante auprès des futurs étudiants, mais également pour accompagner le bien-être des étudiants inscrits dans ces établissements (BTS, DN MADE, DTS IMRT...).

ACTION 6

Organiser une commission territoriale annuelle et des groupes de travail thématiques

La conférence territoriale, pilotée par la ComUE et le Rectorat, en lien avec le CROUS et les Établissements d'Enseignement Supérieur (EES), permettra de présenter les bilans de mise en oeuvre du SDVE, ainsi que les travaux



- Normandie Université
- Rectorat
- Tous les acteurs de la vie étudiante

des groupes de travail thématiques. Ces thématiques seront pilotées par un ou plusieurs établissements au profit de la collectivité.

ACTION 7

Prévoir de grands temps d'animation et d'échange

À partir des thématiques qui seront traitées dans le cadre des groupes de travail, il s'agira d'établir un calendrier prévisionnel, sur l'ensemble de la période quinquennale, permettant un temps d'animation phare chaque année et qui puisse conduire à un plan d'action au niveau régional.

Exemple : conférence sur la santé mentale des étudiants.



- Tous les acteurs de la vie étudiante

ACTION 8

Veiller à développer des structures d'animation sur les différents territoires

Le format peut varier selon la taille des territoires et l'organisation de l'enseignement supérieur. Sur une collectivité de taille importante, des commissions par campus pourraient se mettre en place (exemple : à Rouen, le Campus du Madrillet, le Campus de MSA, le Campus Pasteur...), alors que sur des agglomérations de taille moyenne, il sera préférable d'avoir une commission à l'échelle de l'agglomération. Sur chaque site, la commission vie étudiante sera animée par un représentant de la collectivité et un représentant de l'enseignement supérieur.



- Tous les acteurs de la vie étudiante

ACTION 9

Développer les réunions de réseaux d'acteurs par thématique à l'échelle des intercommunalités

Afin de favoriser les collaborations et le partage d'expériences, des réseaux portant sur les thématiques phares de la vie étudiante (culture, vie associative, handicap, accompagnement social...) doivent se développer. Il est important que dans chaque champ de la vie de l'étudiant, les échanges soient nourris pour favoriser la résolution des problématiques et l'émergence de projets.



- Tous les acteurs de la thématique sur le territoire

ACTION 10

Réaliser une plateforme dédiée aux échanges entre les acteurs de la vie étudiante

Cet outil favorisera les interactions en créant une communauté des acteurs de la vie étudiante.



- Région Normandie
- Établissements d'enseignement supérieur normands
- Collectivités territoriales
- CROUS
- Académie
- Associations

ACTION 11

Mener une réflexion sur le financement de la vie étudiante et sa lisibilité

Avec les acteurs normands concernés, cette réflexion pourrait aller jusqu'à la réalisation de guichets uniques ou, à minima, de dossiers harmonisés. Un/des guide(s) de financement des projets pourra être réalisé.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Collectivités territoriales
- Entreprises

AXE STRATÉGIQUE N°2

ACCOMPAGNER LES
TRANSITIONS ET L'ACCÈS
AUX DROITS DES FUTURS
ÉTUDIANTS ET DES
ÉTUDIANTS





FACILITER L'ACCÈS À L'INFORMATION POUR LES FUTURS ÉTUDIANTS ET LES ÉTUDIANTS

Une bonne connaissance des droits est un enjeu fondamental pour favoriser l'entrée des étudiants dans l'enseignement supérieur et améliorer l'inclusion des publics à besoins spécifiques. Par ailleurs, il est nécessaire d'accompagner l'ambition et la poursuite d'études hors de sa ville d'origine ou dans le second cycle.

Pour pallier la méconnaissance des droits, il est impératif de développer les réseaux d'information et améliorer leur coordination sur plusieurs aspects :

- En prenant en considération les différents échelons (Région - Département - Intercommunalité - Commune...).
- En veillant à la diffusion d'informations à jour/vérfiées concernant, notamment, les dispositifs de soutien financier.
- En développant le « aller vers » pour développer l'inclusion numérique et lutter contre l'illectronisme et accompagner la dématérialisation des démarches administratives.
- En adaptant les supports aux modes de communication des étudiants (Tuto, Mooc, vidéo...).
- En renforçant le réseau de parrainage et le tutorat auprès des étudiants, par des jeunes formés à leur mission (voir axe 3).
- En veillant à la prise en compte de tous les profils et de tous les besoins : situations de handicap, étudiants internationaux...

ACTION I2

Simplifier les démarches et favoriser le regroupement des informations dans les lieux accessibles sur tout le territoire, avec un accueil physique

Sur les campus universitaires principaux : améliorer la lisibilité des circuits et développer les guichets uniques.

Sur les sites universitaires secondaires : utiliser les structures en place : Espaces Information Jeunesse, Maisons France Service, Espaces Publics Numériques, Missions locales.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Collectivités territoriales
- Rectorat
- Associations

Cela implique une formation des acteurs locaux aux enjeux et aux outils de la vie étudiante. Dans les territoires ruraux dépourvus des structures susmentionnées : utiliser les mairies et les lycées pour la transmission d'information ou utiliser un système mobile type minibus.

ACTION 13

Renforcer les dispositifs d'information à destination des élèves

Les dispositifs existants, variés selon les territoires, peuvent faire l'objet d'échanges de pratique (journées du lycéen, immersions, ambassadeurs étudiants...).

Exemple : la création de capsules vidéo peut compléter ces événements, notamment par la valorisation de cursus étudiants.



- Normandie Université
- Établissements d'enseignement supérieur normands
- Région Normandie (AROM)
- Académie

ACTION 14

Réaliser et mettre à jour une carte des formations de l'enseignement supérieur lisible et détaillée

Il s'agira notamment d'inclure l'ensemble des formations, en particulier le sanitaire et social, les BTS, ainsi que les CPGE. Le Portail d'Offre et de Formation de la Recherche normande, conçu et piloté par la ComUE Normandie Université, pourrait être approfondi et mieux valorisé.

Exemple : intégration des capsules vidéo susmentionnées.



- Normandie Université
- Établissements d'enseignement supérieur normands
- Région Normandie (AROM)
- Académie

ACTION 15

Développer les supports d'information généraux communs (MOOC, vidéos...)

À destination des futurs étudiants et de leurs familles, sont visés la méthodologie du travail universitaire, la vie étudiante et les services à l'étudiant.

Exemple : valoriser les dispositifs, produits par les établissements et/ou les structures associatives.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- Normandie Université
- Collectivités territoriales

ACTION 16

Communiquer auprès des étudiants normands sur l'application Normandie Université en poche

L'objectif est de faire un point sur les évolutions possibles de cette application au regard des besoins et des attentes de tous les étudiants. L'application Normandie en Poche pourrait à terme devenir un guichet unique numérique complémentaire à l'accueil humain dans les établissements. Il serait intéressant d'étudier les évolutions possibles pour prendre en compte l'ensemble des étudiants (EES hors Normandie Université et EPLE avec formations du supérieur).

Exemple : étudier l'opportunité et les possibilités d'une dématérialisation de la Léocarte sur l'application.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- Normandie Université
- CROUS
- Collectivités territoriales
- Région Normandie
- Associations

MESURE 4



ACCOMPAGNER DANS LA RECHERCHE DE LOGEMENT, EN PRENANT EN COMPTE LES SPÉCIFICITÉS DES ÉTUDIANTS ET DE LEURS CURSUS

Pour les étudiants décohabitants, le fait de disposer d'un logement étudiant de qualité, à proximité du lieu d'études et à tarif abordable est une aide indispensable à la réussite de l'entrée dans l'enseignement supérieur et à une poursuite d'études réussie. Dans ce contexte, sont à développer les actions suivantes :

ACTION 17

Enrichir le guide des logements hors CROUS et étudier les croisements possibles avec les guides et applications existants

Le travail de recensement doit inclure les villes universitaires d'équilibre. Un guide abouti, pourrait être



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Collectivités territoriales
- Associations

diffusé aux étudiants, mais également aux futurs étudiants, notamment via les salons et forums d'orientation. Il devra inclure une dimension forte sur le droit au logement et les points de vigilance à prendre en considération, afin d'éviter des abus potentiels lors de la recherche, de la réservation d'un logement ou de la signature du bail.

ACTION 18

Faire connaître et développer les solutions alternatives et/ou innovantes de logement

Il s'agit ici de mettre l'accent sur le logement intergénérationnel, mobile, solidaire et partagé, incluant les offres de logement temporaires.

Exemples : 100 places de colocation solidaire proposées par l'Association Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) en Normandie, conventions avec des internats (Saint-Lô). Mise à disposition de logements vides par la commune (Gisors...). Gestion par une association de logements vides confiés par des structures publiques (exemple : l'Abri à Évreux : projet d'Hôtel des alternants). Les guides du logement étudiant publiés par la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) donnent aussi de nombreux exemples intéressants.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Collectivités territoriales
- Région Normandie
- Associations
- Bailleurs
- DREAL

ACTION 19

Développer les conventionnements avec les OPHLM et les structures privées



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Collectivités territoriales

ACTION 20

Poursuivre l'aménagement de logements pour les étudiants en situation de handicap



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Collectivités territoriales

ACTION 21

Renforcer l'information sur les possibilités de la garantie Visale, à destination des étudiants, mais également à destination des bailleurs privés

Pour les étudiants qui ne peuvent solliciter un garant sur le territoire, le dispositif Visale permet de bénéficier d'une garantie de l'État lors de la signature du bail de leur logement. Cette garantie doit être plus largement promue auprès des bailleurs privés. Exemple : production de supports d'information à destination des étudiants, afin de faciliter leurs échanges avec les propriétaires.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Collectivités territoriales
- Action logement
- Académie

ACTION 22

Veiller à la mise en oeuvre, sur tous les sites où cela est nécessaire, d'un système de logement d'urgence

Le CROUS a expérimenté un système de logement d'urgence sur Le Havre avec 8 logements. Il y a également 4 logements relais à Mont-Saint-Aignan, avec l'accompagnement du service social et d'un volontaire en service civique sur chaque site. Pour l'avenir, ont été identifiés 4 nouveaux logements relais sur le site de Caen (1/12/2023), et 4 logements à Hérouville-Saint-Clair (après réhabilitation du bâtiment D).

Sur d'autres sites, en cas de besoin, les différents acteurs peuvent se coordonner (convention partenariale par exemple) pour identifier des logements potentiels et les préserver, afin de les rendre disponibles pour les services d'accueil social. Une gestion RH (mise en relation étudiants en difficulté de logement/bailleurs) et un budget d'urgence commun aux partenaires (pour participer aux loyers si besoin) permettraient d'assurer l'efficacité de ce dispositif. Il est toujours important que le dispositif



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Collectivités territoriales
- Action logement

d'urgence soit adossé à un accompagnement social sur un temps plus long.

ACTION 23

Accentuer la coordination entre le CROUS et les opérateurs de la région pour faciliter les mobilités entre logements

Concernant les CROUS, des logements sont souvent disponibles au cours du second semestre de l'année universitaire et durant les vacances d'été. Ces logements pourraient répondre aux besoins des étudiants alternants, stagiaires et saisonniers. Il s'agira de mieux communiquer ces informations.

Exemple : concevoir et alimenter une plateforme de partage de logements temporaires, accessible par les acteurs concernés d'un même territoire.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Collectivités territoriales
- Action logement
- Académie

MESURE 5



LUTTER CONTRE TOUTES FORMES DE PRÉCARITÉ

La crise sanitaire a démontré toute l'importance des actions de lutte contre la précarité des étudiants et de leur coordination. Parmi les actions à mener ou à poursuivre, on peut noter :

- Améliorer l'information sur les dispositifs d'aides de l'État et des collectivités territoriales.
- La lutte contre la précarité alimentaire avec, notamment le soutien des Agorae et des épiceries sociales étudiantes.
- La lutte contre la précarité hygiénique et menstruelle.
- Le soutien au développement des ressourceries.

Si ces actions peuvent relever d'une politique d'établissement, nombre d'entre elles peuvent faire l'objet d'un travail collectif à l'échelle régionale ou intercommunale.

ACTION 24

Favoriser le travail en réseau des acteurs de l'accompagnement social des étudiants

Exemples : CROUS, CAF, établissements d'enseignement supérieur.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- CAF

ACTION 25

Recenser tous les dispositifs d'aide existants, complémentaires aux aides de l'État et rendre facilement disponible l'information pour les étudiants

Il existe de nombreux guides, outils (Feder, CRIJ...) présentant les ressourceries, épiceries sociales et solidaires, et aides financières qu'il faut faire connaître. Il est important de s'assurer de la complétude des données, sur la durée, compte tenu de la diversité des sources d'aide. Exemple : rédaction d'un guide unique et publié par les différents acteurs, pour favoriser la lisibilité des aides, sur internet.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Région Normandie
- Associations
- Normandie Université

ACTION 26

Accompagner les étudiants à l'achat de matériel informatique



- Région Normandie

ACTION 27

Soutenir les épiceries sociales étudiantes, ressourceries

En complément de ces épiceries sociales et ressourceries structurées et structurantes, les associations qui pratiquent les distributions alimentaires pourraient être accompagnées, notamment dans les lieux non desservis par des épiceries sociales.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Collectivités territoriales
- Associations
- Normandie Université

ACTION 28

Promouvoir les circuits d'approvisionnement vertueux (ex. : AMAP), pour lutter contre la précarité et inciter l'alimentation saine



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Collectivités territoriales
- Normandie Université
- AMAP

ACTION 29

Mobilité/Transports : mettre en place des tarifs modérés et harmonisés à l'échelle de la région pour les étudiants



- Collectivités territoriales
- Normandie Université

Plusieurs pistes pourraient être développées avec l'appui nécessaire des collectivités territoriales, et se formaliser dans un schéma territorial/régional des transports porté par la région et les collectivités :

- Développer des offres accessibles et harmonisées de transports en commun sur l'ensemble du territoire régional (proposer des gratuités pour certains publics ex boursiers, des tarifs très modérés pour les autres...).
- Améliorer la desserte des réseaux de transport (réflexion sur la notion de transport à la demande).
- Favoriser les mobilités douces (augmenter le parc de vélos à louer, l'installation de garages à vélos).
- Soutenir les mobilités solidaires (covoiturage) et les parkings relais gratuits aux terminus des principales lignes de transport en commun.

Ces développements sont d'autant plus importants qu'il n'y a pas toujours de résidences universitaires autour de toutes les villes universitaires d'équilibre. Dans certains campus excentrés, la réflexion doit être portée également sur l'existence de parkings relais avec navettes ou encore sur le rythme de passage des transports urbains.

ACTION 30

Mise en place d'un chèque mobilité - aide gratuite ponctuelle complémentaire aux autres mesures de fond (aide à la mobilité de stage...)



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Région Normandie

ACTION 31

Proposer des aides au financement du permis de conduire et/ou à l'achat de vélos



- Région Normandie

ACTION 32

Sensibiliser les personnels au cadre légal de l'accès aux données personnelles, aux modalités de partage d'information et corrélativement aux règles du consentement

Il s'agira de permettre un meilleur partage de l'information permettant de valider plus facilement l'identité des étudiants essentielle à l'accès à certaines aides (exemple : Atouts Normandie). Formaliser avec le Délégué à la protection des données (DPO) des documents de liaison favorisant une communication dématérialisée et sécurisée.

Exemple : 400 000 jeunes pourraient bénéficier du volet loisirs d'Atout Normandie. On ne constate que 34 207 inscriptions et seulement 14 691 adhésions en 2021-2022.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Normandie Université
- Région Normandie
- Associations
- Académie
- Collectivités territoriales



VEILLER À L'INCLUSION DES ÉTUDIANTS À BESOINS PARTICULIERS

Les étudiants aux besoins d'accompagnement spécifique ont des profils variés : étudiants en situation de handicap, sportifs et artistes de haut niveau, chargés de famille (parents, aidants), salariés/entrepreneurs, étudiants engagés (réservistes, pompiers volontaires, services civiques, ...), étudiants internationaux (surtout non européens) et étudiants français d'outre-mer (difficultés de logement, de précarité économique, d'adaptation au système de formation, ...), étudiants en reprise d'études, en formation continue. La difficulté réside dans la nécessité fréquente de s'adapter à des cas uniques avec des étudiants qui cumulent parfois plusieurs contraintes.

ACTION 33

Mettre en place des actions d'information destinées aux publics à besoins spécifiques

Étudiants investis, salariés et chargés de famille

Outre les actions ci-dessous, à destination des étudiants investis, salariés et chargés de famille, il est important que chaque établissement puisse améliorer l'information des étudiants sur le Régime Spécial d'Études (RSE). Il est important, en effet, de garantir un accès au RSE pour les étudiants engagés. Il est, dans ce cadre, impératif de mettre en place une procédure simple et lisible de tous portée par les services administratifs et permettant de formaliser et d'acter pour les deux parties (universités, écoles et étudiant) les engagements de chacun. Par ailleurs, il faut continuer l'accompagnement proposé aux sportifs et artistes de haut niveau, sur tous les sites.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS

ACTION 34

Sensibiliser les étudiants et associations aux cadres du travail



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Académie

ACTION 35

Proposer aux étudiants chargés de famille, sur tous les campus, des modes de garde adaptés



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Collectivités territoriales

Étudiants en situation de handicap

La loi du 22 juillet 2013 (loi ESR) prévoit que chaque établissement d'enseignement supérieur établit un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap. Au-delà du cadre strictement légal, le schéma directeur du handicap se veut un outil permettant de :

- Formaliser et structurer l'engagement de l'établissement en matière de handicap.
- Proposer des actions détaillées et concrètes pour avancer et améliorer l'accueil des étudiants et personnels en situation de handicap.
- Impliquer et engager les divers services et composantes de l'établissement autour du handicap, au-delà de la stricte mission handicap.

La nécessité de négocier efficacement la transition de lycée au supérieur est particulièrement prégnante pour les étudiants en situation de handicap. La connaissance, très en amont, des services universitaires et associatifs, des aménagements possibles, est une impérieuse nécessité. Parallèlement, on observe une augmentation du nombre d'étudiants en situation de handicap avec une proportion croissante des dys, ce qui entraîne une évolution des besoins et des attentes.

ACTION 36

Organiser des réunions périodiques regroupant les services handicap des établissements et l'ensemble des interlocuteurs académiques

Afin de fluidifier le dialogue et les démarches pour intervenir dans les établissements, ce lien accru permettra de recenser les besoins et partager les pratiques. La nécessité de négocier efficacement la transition de lycée au supérieur est particulièrement prégnante pour les étudiants en situation de handicap. La connaissance, très en amont, des services universitaires et associatifs, des aménagements possibles, est une impérieuse nécessité.

Exemple : thématique du handicap à approfondir dans le cadre d'un groupe de travail dédié.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Académie
- Normandie Université

ACTION 37

Mener un travail commun sur la portabilité des aménagements de l'enseignement secondaire vers l'enseignement supérieur



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- Académie

ACTION 38

Mise en place d'un Groupe de Réflexion et d'Initiatives Normand sur le Handicap dans l'Enseignement Supérieur (GRINHES)

Il s'agit de proposer un espace de rencontre aux différents acteurs concernés pour évoquer des pratiques, des cas concrets, des expériences. Il peut y avoir création d'un espace virtuel partagé.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Académie
- Normandie Université
- Région Normandie
- Collectivités territoriales
- Associations

ACTION 39

Mener une réflexion commune sur les mobilités physiques au sein des campus et améliorer l'accessibilité des locaux

Exemple : lancer une enquête à destination des étudiants en situation de handicap, afin de les interroger sur leurs mobilités sur les campus.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Collectivités territoriales
- Associations

ACTION 40

Développer les actions de sensibilisation et améliorer la formation pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap

Informers les personnels du second degré sur l'organisation de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur. Former les personnels enseignants et administratifs de l'enseignement supérieur aux différentes situations de handicap et à leur impact, ainsi qu'à l'accueil d'étudiants en situation de handicap. Développer des actions de sensibilisation sur les questions des handicaps auprès du public étudiant et des personnels des établissements.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Académie
- Associations

Étudiants internationaux

Lors des échanges en région, certains établissements constatent une baisse de la mobilité entrante conventionnée. Ils craignent également la diminution de la mobilité individuelle dès lors qu'un établissement applique les frais d'inscription différenciés.

Quelques pistes d'amélioration se dégagent, à envisager à l'échelle d'un établissement ou de façon collective :

- Multiplier les conventionnements avec les universités étrangères.

- Mieux communiquer y compris en amont de l'arrivée sur le territoire.
- Développer le dispositif des étudiants ambassadeurs.
- Développer une promotion coordonnée de l'offre de formation et de la qualité de vie à l'échelle normande.
- Mieux accueillir les étudiants entrants :
 - Miser sur un accueil individuel personnalisé.
 - Renforcer les événements interculturels, aux échelles régionales et locales, avec le soutien des collectivités territoriales.
- Simplifier les démarches et l'accès au logement :
 - Partager les pratiques sur les démarches d'obtention des documents liés au séjour et interroger les préfectures sur une possible harmonisation, une communication plus fluide et une formation plus régulière des vacataires étudiants et des personnels dédiés des établissements.
 - Renforcer l'accompagnement des étudiants dans la découverte des différentes démarches (accès assurance - banque - droits sociaux, ...).

ACTION 4I

Prévoir une présence concertée/ partagée sur les salons internationaux

Outre cette présence concertée, il est noté lors de la concertation, la nécessité, pour les établissements, d'accroître le nombre de leurs conventions de coopération internationale. Ces dernières permettent aux étudiants qui en bénéficient de venir étudier en France sans application des droits différenciés.



- Établissements d'enseignement supérieur normands

ACTION 42

Mener un travail de recensement des guides et autres documents d'information spécifiques à destination des postulants étrangers

Exemple : proposer une base commune (en anglais ou multilingue), qui sera ensuite aménagée par les établissements pour l'adapter aux spécificités locales. Cette base devra permettre notamment de simplifier les démarches et l'accès au logement en partageant les pratiques sur les démarches d'obtention des documents liés au séjour et en renforçant l'accompagnement des étudiants dans la découverte des différentes démarches (accès assurance - banque - droits sociaux, etc.).



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Collectivités territoriales

ACTION 43

Accompagner les initiatives d'associations étudiantes susceptibles d'améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux en Normandie, et plus largement de renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur normand à l'international

Étudiants en réorientation

L'entrée dans les études supérieures est complexe. Un nombre non négligeable d'étudiants s'aperçoit rapidement, dans les premiers jours ou les premières semaines de leur entrée dans l'enseignement supérieur, que la formation choisie ne correspond pas à leurs attentes. Il est important de pouvoir les accompagner pour réduire le risque de décrochage. À cette fin, il est souhaitable que chaque établissement propose à ses étudiants des stages de réorientation. Ces stages ont pour objectif de permettre



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Collectivités territoriales
- Rectorat

aux étudiants de réaliser un stage dans un domaine qui ne correspond pas à celui de la formation dans laquelle ils sont inscrits, en vue d'une réorientation. Par ailleurs, il serait intéressant de généraliser les Forums de réorientation.

ACTION 44

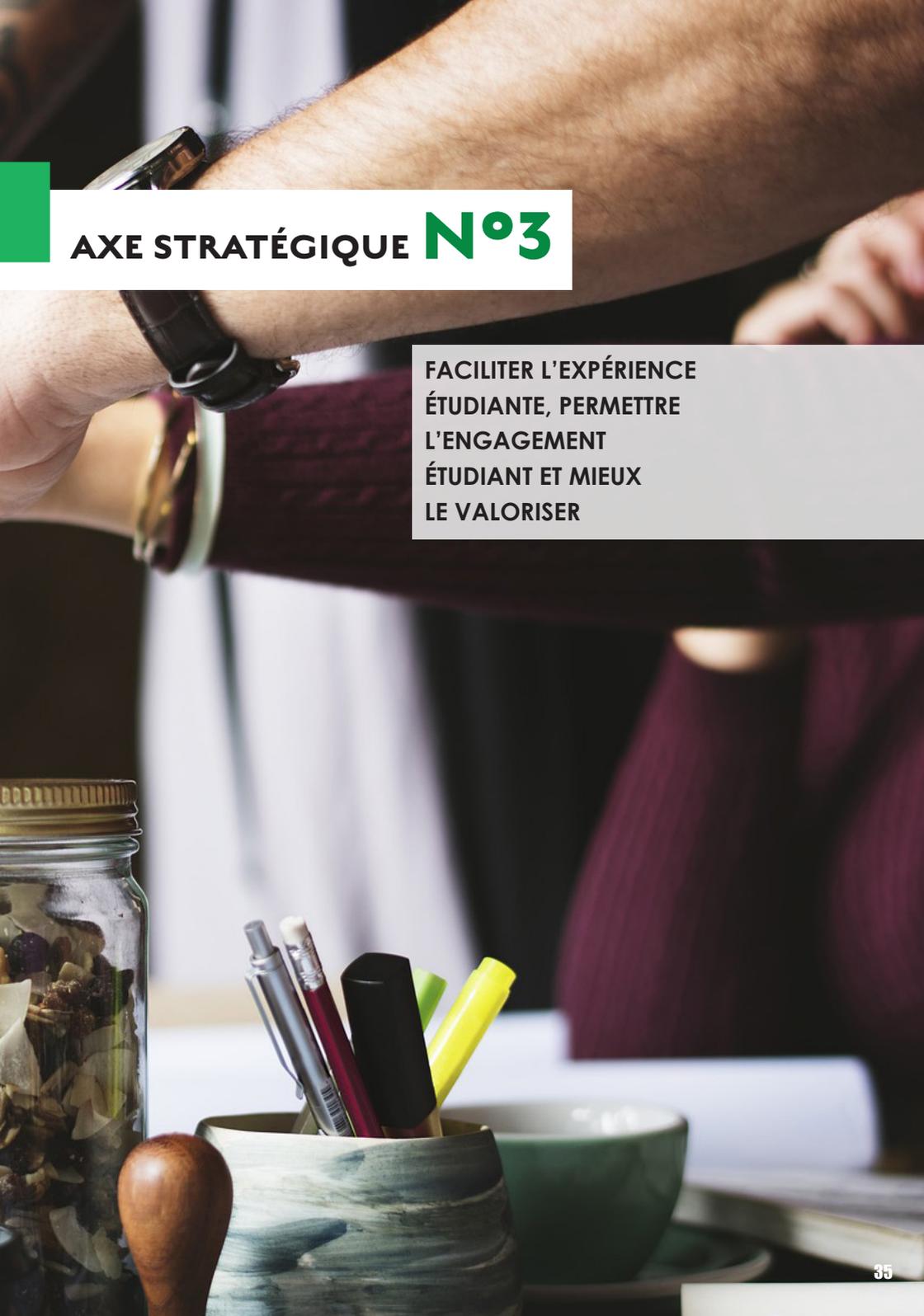
Généraliser le principe de forums de réorientation

Ces forums de réorientation seront organisés, sur chaque campus important, quelques semaines après le début du premier semestre (puis éventuellement de nouveau au début du deuxième semestre), en partenariat avec le Rectorat et avec l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers (AROM).



- Établissements d'enseignement supérieur normands (porteurs)
- AROM





AXE STRATÉGIQUE N°3

**FACILITER L'EXPÉRIENCE
ÉTUDIANTE, PERMETTRE
L'ENGAGEMENT
ÉTUDIANT ET MIEUX
LE VALORISER**



ACCOMPAGNER LA VIE ASSOCIATIVE

Tous les établissements le constatent, il est important de mettre les étudiants au cœur de la vie universitaire en les sensibilisant à la représentation et à la vie de leur établissement.

Sur cette thématique de la vie associative, que l'on doit toujours observer avec une double approche régionale et locale, on note des enjeux importants et des pistes d'actions :

Il faut informer les étudiants et les associations, sur leurs droits, les opportunités mises à leur disposition, et autant que possible, faciliter leurs démarches.

Plusieurs leviers et outils utilisés par un ou plusieurs établissements pourraient être généralisés : des délégués de promotion, des vice-doyens étudiants, des chargés de mission étudiants, un conseil de la vie étudiante composé de toutes les associations signataires d'une charte des associations.

À minima, il est impératif que chaque établissement, propose une entrée unique sur cette thématique. Il s'agit de proposer dans tous les établissements, y compris les plus petits (IFSI, Lycées avec formations d'enseignement supérieur...), un référent dédié à la vie étudiante/Associative.

- Cette meilleure information, simplifiée, passe par une nécessaire coordination, une meilleure communication entre les acteurs de la vie étudiante.
 - Nécessité de créer de nouveaux espaces de dialogue, fluides, entre les acteurs de la vie étudiante.
 - Nécessité de création de guichets uniques quand cela est possible.
 - Nécessité de simplifier/clarifier les circuits de financement des associations. Sans aller jusqu'au guichet unique, possibilité de dossiers avec financements multiples ?
- La formation par les pairs, bien que non exclusive, est très importante pour le développement de la vie associative. Développer les formations au montage de projet. Proposer une sensibilisation ou une formation aux conduites à risque. Les partenaires pourraient construire une base commune de formations en ligne/capsules vidéo pour les associations étudiantes. Il pourrait également être important de généraliser les annuaires d'associations en visibilisant les coordonnées de ces dernières.

ACTION 45

Recenser et comparer les chartes des associations dans les différents établissements, pouvant aller jusqu'à la rédaction d'une charte des associations de Normandie

Cette charte pourra préciser les droits et devoirs des associations.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS

ACTION 46

Mener une réflexion, avec l'ensemble des acteurs normands du domaine, sur le financement de la vie étudiante et sa lisibilité (financement des projets structurels importants/financement des projets associatifs)

Exemple : réalisation de guichets uniques ou, à minima, de dossiers harmonisés. Un/des guide(s) de financement des projets pourra être réalisé.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Collectivités territoriales
- Entreprises
- Normandie Université

ACTION 47

Proposer une vitrine des projets associatifs à l'échelle régionale

Il est important d'offrir un espace partagé de valorisation des projets associatifs étudiants.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- Région Normandie
- Académie
- Normandie Université

ACTION 48

Construction d'une base commune de formations en ligne, capsules vidéo pour les associations étudiantes

En s'appuyant sur les compétences internes aux établissements ou en sollicitant des partenaires extérieurs, notamment associatifs, des espaces ressources



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- Collectivités territoriales
- Académie (DRAJES)
- Normandie Université
- Associations

numériques dédiés à la vie associative permettant d'appréhender tous les aspects de la gestion d'une association (réglementation, trésorerie, etc.). La création, la mise à disposition et le partage de ces ressources n'empêchent pas le maintien et le développement de temps de rencontre et de formation en présentiel, aux échelles locale, intercommunale ou régionale.

ACTION 49

Accompagner les initiatives étudiantes sur le volet Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DDRS)



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Collectivités territoriales

MESURE 8

DÉVELOPPER L'INTERMÉDIATION ÉTUDIANTE

Plus que la communication institutionnelle, les échanges de pair à pair sont entendus par les étudiants, parce que les codes de communication des étudiants et des institutions diffèrent, et parce que rien ne remplace la transmission de l'expérience vécue.

Les dispositifs de pair-aidance sont donc essentiels pour orienter les étudiants vers les acteurs susceptibles de les accompagner et leurs outils. Employer et former des étudiants, afin qu'ils accompagnent leurs pairs peut être un levier pour diffuser efficacement des informations et orienter vers les ressources idoines.

Dans ce contexte, il est important que les établissements et le CROUS :

- Renforcent les dispositifs de tutorat, d'étudiants référents et de parrainage par les pairs étudiants, afin de lutter contre le décrochage.
- Généralisent l'utilisation des étudiants relais santé en veillant à la formation des ERS par l'ARS aux enjeux de la santé publique.
- Recrutent des étudiants volontaires en service civique dans les services des établissements pouvant assurer des missions de sensibilisation DDRS.
- Renforcent la formation des tuteurs et des parrains.

En complément, les acteurs régionaux peuvent travailler conjointement pour proposer un

socle commun de formation et développer des outils de formation partagés au profit des pairs.

ACTION 50

Proposer un socle commun de formation voire organiser des formations communes des étudiants ambassadeurs des différentes structures (EES, ARO, CROUS...), développer des outils de formation partagés



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- Collectivités territoriales
- CROUS
- Associations

MESURE 9



PROMOUVOIR LE SPORT ET LA CULTURE

La vie de campus, y compris la culture et le sport, fait partie de la responsabilité sociétale des établissements d'enseignement supérieur et doit tendre vers l'égalité des chances et permettre de lutter contre le décrochage.

On note, dans ce domaine, plusieurs nécessités :

- de prise en compte des temps étudiants,
- de coordination, d'harmonisation et de médiation sur les différents campus,
- de prise en compte du renouvellement de pratiques et des usages,
- de valorisation des pratiques amateurs,
- d'accompagnement des sportifs et artistes de haut niveau sur tous les campus.

À ce titre, les établissements, dans leur politique culturelle et sportive, doivent prendre en compte la diversité de leurs usagers et la pluralité des campus. C'est ainsi que les établissements doivent notamment encourager la présence sur tous les campus des jeunes artistes professionnels. Cela passe par l'octroi d'une place importante aux jeunes artistes professionnels dans les programmations culturelles des EES et du CROUS ; et le développement de résidences de création des jeunes artistes sur les différents campus.

Si de nombreuses actions, dans les domaines du sport et de la culture, sont de la responsabilité des établissements, ce sont également des thématiques où les partenariats, à l'échelle communale ou inter-communale, mais aussi à l'échelle régionale, peuvent être porteurs. Ainsi, les actions suivantes pourront être développées.

ACTION 51

Mettre en place et tenir à jour un annuaire des acteurs culturels régionaux partenaires de l'enseignement supérieur normand

Exemple : liste des interlocuteurs de chaque structure, afin de développer un réseau de professionnels et des lieux de répétition, de diffusion et d'exposition pouvant être mis à disposition des projets étudiants sur l'ensemble du territoire normand.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Collectivités territoriales
- Institutions culturelles de la Région
- Académie
- Région Normandie
- Normandie Université

ACTION 52

Mener des actions communes permettant aux étudiants d'avoir une connaissance exhaustive des possibilités en matière de consommation ou de pratiques culturelles, y compris pour la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI)

Permettre aux étudiants d'être régulièrement informés de la programmation culturelle, des établissements d'enseignement supérieur, des CROUS et des institutions culturelles partenaires.

Exemple : via les applications mobiles (exemple : Normandie en poche), les réseaux sociaux, mais aussi plus classiquement via les listes de diffusion étudiantes, des affiches, de flyers...



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Collectivités territoriales
- Normandie Université
- Région Normandie

ACTION 53

Développer les actions culturelles et sportives sur les sites distants

Ces propositions peuvent passer par des conventionnements avec les acteurs locaux du sport et de la culture (utilisation de locaux, achats de matériels onéreux en commun...).



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Collectivités territoriales
- DRAC
- Associations sportives

ACTION 54

Encourager la pratique artistique des étudiants (y compris durant les week-ends et les vacances)

Exemple : ateliers, de concours, de parcours de découverte du patrimoine.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Collectivités territoriales
- DRAC
- Associations sportives

ACTION 55

Organiser un travail commun de promotion de la lecture et du livre

Exemple : promouvoir les bibliothèques universitaires et lieux de vie à travers des capsules vidéo.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- Collectivités territoriales
- CROUS
- Associations
- Région Normandie
- Académie
- Normandie Université

ACTION 56

Promouvoir le sport-santé

Il s'agira d'orienter les étudiants vers des activités physiques et sportives adaptées à leur profil, notamment dans le cadre du "sport sur ordonnance" (prescription d'activité physique et sportive dans le cadre de la loi Fourneyron), en particulier pour lutter contre les effets de la sédentarité.

Exemple : campagne commune entre les établissements en début d'année.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- Collectivités territoriales
- ARS

ACTION 57

Proposer des actions de sensibilisation au parasport



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- Liges de sport adapté et handisport
- FFSU

ACTION 58

Organiser des événements sportifs aux échelles intercommunale et régionale

Exemple : Jeux Universitaires Normands 2024, au Havre.

Autre exemple : la CREA SUP CUP Rouennaise pourrait être transposée sur d'autres agglomérations pour aboutir à un événement normand.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Collectivités territoriales
- Normandie Université

ACTION 59

Faire des activités sportives et culturelles un axe du continuum Bac-3/Bac+3

Développer la coopération entre les services académiques (DRAJES, DRAIO, DRESRI) et les EPSCP.

Utiliser le sport comme vecteur de rencontres entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Le sport, à travers des pratiques combinées et/ou partagées (événements, tournois, championnats), est inclusif par nature et favorise la rencontre entre les lycéens et les étudiants.

Exemple : partager aux lycéens la vie de campus et le monde universitaire via des événements culturels artistiques et scientifiques, existants ou spécialement créés.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Collectivités territoriales
- Académie
- Région Normandie
- Normandie Université



FAVORISER L'EXPÉRIENCE INTERNATIONALE

Il y a une diversification des publics concernés et une multiplication des formes de mobilité (mobilité des alternants, mobilités courtes). En outre, il y a de plus en plus de demandes de mobilités d'étudiants en situation de handicap. Sans accompagnement spécifique et/ou séjour de préparation, certaines mobilités ne peuvent se faire (exemple : autistes).

Pour faciliter la prise en charge des différents types de mobilité, il y aurait intérêt à fédérer les bureaux d'accueil des étudiants étrangers des établissements normands : la mise en commun d'outil, leur construction concertée, mais également la sensibilisation des futurs étudiants ambassadeurs sont autant d'actions communes possibles. Une plateforme d'échanges et de partage de pratiques serait un plus.

Par ailleurs, il serait intéressant de placer régulièrement à l'ordre du jour du COMité Régional de la Mobilité (COREMOB) les problématiques liées à la mobilité des étudiants. Cette instance est pour l'heure trop peu et mal utilisée, alors qu'elle peut aider à la coordination en s'appuyant sur des partenariats existants et permettre d'en développer de nouveaux.

ACTION 60

Promouvoir la mobilité internationale sortante auprès des étudiants normands

Exemple : constitution d'outils communs recensant les aides auxquelles ils peuvent prétendre, organisation d'actions d'information.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- COREMOB
- Région Normandie

ACTION 61

Organiser un séminaire normand des acteurs de la mobilité



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- Rectorat-DRAJES
- COREMOB

ACTION 62

Pérenniser les dispositifs de soutien financier à la mobilité internationale et développer le soutien à la mobilité extra européenne



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Région Normandie

ACTION 63

Développer la carte étudiante européenne permettant d'associer une offre de services associés (dont l'accès facilité au logement)



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS

Exemple : projet en cours ESC Tension 2 dans lequel la ComUE Normandie Université est partenaire.

ACTION 64

Proposer une formation et un kit de l'étudiant ambassadeur



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Région Normandie

Exemple : réaliser une plateforme d'échanges et de partage des pratiques pour les étudiants des différents établissements normands

ACTION 65

Pérenniser les manifestations festives sur les territoires à destination des étudiants internationaux en mobilité entrante



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Collectivités territoriales



ACCOMPAGNER L'EXPÉRIENCE EN MILIEU PROFESSIONNEL

Pour, à terme, favoriser l'insertion des étudiants, il est nécessaire de développer les liens avec le monde socio-économique : développement de réseaux, clubs partenaires.

Exemple : Université de Caen Normandie - création du club partenaires « Phénix », qui permet la rencontre du monde de l'entreprise avec le monde des formations. Cela permet d'accentuer les relations existantes avec le territoire. Cette proximité permettra notamment de multiplier les relations entre les étudiants et le monde socio-économique au travers de l'organisation de forums adaptés. La nécessité est également reconnue de développer les réseaux d'Alumni. On constate jusqu'alors que c'est plus facile dans les écoles que dans le monde universitaire.

Par ailleurs, les différentes modalités d'acquisition de l'expérience professionnelle, dans le cursus (stage, alternance) et hors cursus (job étudiant), ainsi que l'entrepreneuriat et la césure, doivent être mieux accompagnées.

Il est nécessaire d'orienter les étudiants vers des jobs qui soient compatibles avec une réussite du parcours académique. À cette fin, il faut développer :

- La labellisation d'emplois compatibles,
- L'accompagnement des étudiants dans la gestion du temps,
- L'information/formation des étudiants aux cadres du travail (légalité),
- La flexibilité des maquettes, RSE : accompagner les aménagements.

Évolution prévue : le NCU Réussites plurielles, commun aux trois universités normandes, vise notamment le développement de la co-modalité (sur 10 ans), facteur de souplesse dans les EDT, facilitant la compatibilité avec un job étudiant ou l'engagement étudiant.

Le réseau PÉPITE accompagne tout étudiant qui désire développer des compétences entrepreneuriales, s'il a une idée ou un projet à développer. Pépite Normandie organise aussi des ateliers de sensibilisation à l'entrepreneuriat à la demande des responsables de composantes. Certaines formations permettent à l'étudiant de rejoindre un projet porté ou de travailler sur une mission d'entreprise. Un référentiel de compétence encadre les objectifs pédagogiques et permet aux étudiants, qui le souhaitent, d'obtenir un double diplôme étudiant entrepreneur (D2E) en parallèle

de sa formation. L'entrepreneuriat doit être accessible à tous, car c'est une compétence utile pour son insertion, même si on ne crée pas une entreprise : l'enjeu est d'augmenter les actions de sensibilisation auprès des étudiants, notamment ceux éloignés de l'entrepreneuriat (SHS, littérature, histoire, psycho, socio, sport, art).

La césure constitue un espace pour professionnaliser sa formation en testant des expériences d'apprentissage. Il faut les encourager en identifiant les projets éligibles : entreprises humanitaire, associative, entrepreneuriale (création d'entreprise), personnelle. Les procédures sont-elles bien lisibles dans tous les établissements ? Peut-on davantage valoriser l'intérêt de la césure et harmoniser les procédures à l'échelle régionale ? Il est impératif que les établissements se saisissent de cette possibilité et mettent en oeuvre une procédure claire et simple de demande de césure.

Exemple : l'URN a créé une commission à l'échelle de l'établissement avec une grande place laissée aux étudiants. Cela permet la critérisation et l'harmonisation avec une grande place laissée à l'épanouissement.

Il est nécessaire de travailler sur le bassin d'emploi des personnes en situation de handicap, trouver des interlocuteurs dans les métropoles, mettre en réseau les services déjà dédiés. Il faut se donner l'objectif d'une réussite aussi qualitative que celle des autres étudiants, pour diriger les étudiants à besoins particuliers vers l'insertion souhaitée. Plusieurs pistes sont à développer :

- Développer le théâtre d'improvisation et toutes formes de pratiques culturelles permettant le développement de la confiance en soi. Un développement sur les sites distants pourrait être programmé, avec le soutien des collectivités territoriales.
- Développer les liens avec Cap Emploi, qui a des services dédiés au maintien dans l'emploi, à la connaissance du bassin d'emploi, ainsi que des outils pour accompagner les personnes en situation de handicap ou en reprise d'études.
- Renforcer les liens entre les acteurs de missions d'orientation et d'insertion professionnelle en s'appuyant sur la Conférence Universitaire en Réseau des Responsables d'Orientation et de l'Insertion professionnelle des Étudiants (COURROIE).

ACTION 66

Promouvoir et développer les forums d'insertion

Pour, à terme, favoriser l'insertion des étudiants, il est nécessaire de développer les liens avec le monde socio-économique. Il s'agira aussi de s'appuyer sur les associations étudiantes.

Exemples : développement de réseaux, clubs partenaires, réseau Alumni.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- AROM
- Associations
- Collectivités territoriales

ACTION 67

Organiser des job dating pour la recherche de stage



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- AROM,
- Collectivités territoriales

ACTION 68

Promouvoir le statut d'étudiant-entrepreneur et le diplôme d'étudiant-entrepreneur (D2E)



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- Normandie Université
- Pépite Normandie

ACTION 69

Proposer des ateliers et des outils de formation autour de l'entrepreneuriat étudiant

Pourront être développés : des supports vidéos et MOOC sur l'entrepreneuriat ; un programme de formations commun à tout le territoire ; des chaires entrepreneuriales avec soutien des entreprises ; une formation des enseignants et des référents d'établissements.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- Normandie Université
- Pépite Normandie

ACTION 70

Multiplier les lieux de travail partagé connectés et les espaces de mutualisation et de fertilisation croisée

Lieux dédiés aux étudiants, en particulier les étudiants entrepreneurs, il s'agira de développer des learning centers, des FabLabs, des ruches à projets, mais surtout des espaces de coworking, notamment en diversifiant les usages dans les espaces de formation et de restauration, ainsi que dans les bibliothèques universitaires. Des colocations pour étudiants entrepreneurs pourront ainsi être proposées. Il s'agira aussi d'informer les étudiants sur les espaces de coworking proposés sur les territoires.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- Normandie Université
- Pépité Normandie

ACTION 71

Renforcer les liens entre les acteurs de l'orientation et de l'insertion professionnelle autour de la question de l'insertion des étudiants en situation de handicap

Développer notamment des liens avec organismes-associations spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- AROM
- Rectorat



VALORISER L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

À l'instar des matières disciplinaires, de nombreuses activités extra-universitaires permettent aux étudiants de développer des compétences transversales et transférables. Prisées par le monde du travail, les soft skills développées via l'engagement étudiant doivent être valorisées par les établissements d'enseignement supérieur dans le cursus suivi par l'étudiant, depuis la loi Égalité citoyenneté de 2017, complétée récemment par la circulaire du 31 mars 2022.

Rappel : pour que les étudiants puissent s'engager dans de bonnes conditions, il est important de leur garantir un accès à un régime spécial d'études. Il est, dans ce cadre, impératif de mettre en place une procédure simple et lisible de tous portée par les services administratifs et permettant de formaliser et d'acter pour les deux parties (universités, écoles et étudiant), les engagements de chacun.

Pour que ces compétences soient reconnues dans le cursus étudiant, il est important que chaque établissement puisse intégrer l'engagement étudiant dans les cursus de formation. Cette intégration permet d'une part, de démocratiser l'accès à l'engagement étudiant à tous profils et, d'autre part, de faire figurer ce dernier dans le parcours de formation des étudiants. Parmi les engagements reconnus et valorisés, les établissements doivent prendre en compte les compétences acquises par les étudiants recrutés par l'université dans un rôle de tuteur, pair, relais santé, relai sur les actions DDRS, etc.

Actuellement, le RSE ne recouvre pas la même réalité entre les établissements de la région et n'est pas d'application identique au sein du même établissement, ce qui est une limite importante à la reconnaissance de l'engagement. Les équipes pédagogiques peinent à reconnaître l'acquisition de compétences additionnelles via l'attribution de crédits (ECTS). Des expériences existent sur les OPEN Badge, mais il n'y a pas de généralisation, les avis étant divergents quant à leur intérêt.

ACTION 72

Partage des pratiques sur la valorisation de l'engagement étudiant et les régimes spéciaux d'études

Il s'agira d'aller vers davantage de reconnaissance et de mise en oeuvre là où cela n'existe pas encore.

Exemples :

- Rédaction d'un référentiel de compétences (en se basant sur des référentiels existants Animafac, INSA etc.).
- Une plateforme regroupant les ressources et étant une porte d'entrée commune pour les services en charge des dispositifs, les partenaires impliqués et pour les étudiants (intégrant le référentiel commun, tutos, vidéos des formations par exemple ...).



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- Normandie Université
- CROUS

ACTION 73

Former les étudiants à savoir valoriser leurs compétences

Cela pourra prendre la forme d'ateliers d'accompagnement à destination des étudiants pour leur apprendre à mettre en mots leur engagement (en s'appuyant sur les services dédiés à l'orientation et à l'insertion).



- Établissements d'enseignement supérieur normands

ACTION 74

Mettre en place des ateliers permettant le développement de la confiance en soi



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- Associations
- CROUS

ACTION 75

Valoriser les talents et l'engagement étudiant dans différents domaines par des formes de reconnaissance dédiées

Exemple : via des prix ou des dispositifs basés sur la solidarité comme Tope-là.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- Normandie Université
- CROUS
- Collectivités territoriales



AXE STRATÉGIQUE N°4

**PROMOUVOIR LA SANTÉ
DES ÉTUDIANTS ET LUTTER
POUR L'ÉGALITÉ ET
CONTRE LES VIOLENCES
SEXUELLES ET SEXISTES
ET ACCROÎTRE DES
CAMPUS AGRÉABLES ET
DURABLES**

Définition de la santé par l'OMS : la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

L'enquête de l'Observatoire national de la Vie Étudiante (OVE), réalisée en 2016, avant la crise sanitaire, montre que les étudiants, qui ont répondu à l'enquête, ont globalement une perception plutôt positive de leur état de santé : 73 % considéraient que leur santé est bonne ou très bonne, 5 % évaluent leur santé comme étant mauvaise ou très mauvaise.

Néanmoins, cette enquête de l'OVE révélait que près de 20 % des étudiants interrogés présentaient des signes de détresse psychologique, près de 37 % indiquaient avoir eu une période d'au moins deux semaines consécutives pendant laquelle ils s'étaient sentis tristes, déprimés, sans espoir, au cours des douze derniers mois (premier critère d'évaluation d'un épisode dépressif caractérisé ou majeur) et 8 % avaient pensé à se suicider au cours des douze derniers mois.

Les enquêtes ultérieures de l'OVE montrent que l'état de santé des étudiants s'est dégradé entre 2016 et 2020, ce qui semble s'expliquer par les conséquences de la crise sanitaire : les écarts entre les enquêtes de l'OVE sur la santé des étudiants, réalisées en 2016, puis entre mars et mai 2020, permettent de constater, alors que 20 % des étudiants ont été en détresse psychologique dans les quatre semaines précédant l'enquête de 2016 que, 30 % de ceux interrogés en 2020 étaient dans cette situation. Depuis, la sixième édition de l'enquête nationale sur la santé des étudiants, publiée le 11 juillet 2022, indique que 70 % des étudiants se déclarent en situation de mal-être et que 36 % d'entre eux ont eu des pensées suicidaires au cours des douze derniers mois, ce qui correspond à une hausse de six points par rapport à l'enquête de 2019 et à un rapport du simple au double par rapport à la population générale. Notons que la récente réforme des services de santé universitaires fait évoluer les missions de ces derniers, dont le rôle est fondamental.

Les Services de santé étudiante dispensent des soins de premier recours et pratiquent à la fois des activités de :

- Prévention, diagnostic, et de soins.

Avec la réforme, les missions des Services de santé étudiante sont élargies ou renforcées dans les domaines suivants :

- La santé mentale, la santé sexuelle, la prévention des addictions, la nutrition, le sport santé.



AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES PROBLÉMATIQUES ET FACILITER LA COMMUNICATION

Les établissements d'enseignement supérieur peuvent être d'une taille très importante, et leurs acteurs, administratifs et enseignants, étudiants, changent régulièrement, ce qui accentue les difficultés d'information et de communication. La question des outils d'information est fondamentale, les supports ont évolué. Il pourrait être intéressant :

- D'investir plus massivement les réseaux sociaux pour informer les étudiants.
- De faire du lien entre les pratiques culturelles, de loisirs et sportives et la santé et la prévention pour pallier la crainte que suscite parfois l'évocation des soucis de santé.
- De développer le dispositif des Étudiants Relais Santé (ERS).

Rappel : pour favoriser le processus d'acquisition et assurer le relais, les établissements de l'ESR sont encouragés à favoriser la prévention de pair à pair. À ce titre, les établissements doivent proposer des emplois d'étudiants relais santé. Ces étudiants formés à l'écoute active, aux premiers secours en santé mentale et aux interventions de promotion de la santé, ont pour mission d'accueillir leurs pairs, de leur fournir un premier niveau d'information et de les orienter vers les services compétents. Il est nécessaire de veiller à la formation des ERS aux enjeux de la santé publique. L'information, voire la formation par les pairs, est fondamentale pour atteindre la cible étudiante. Évidemment, cela nécessite de développer des ressources de coordination et de formation pour ces étudiants. L'ARS est un soutien important sur ce point avec la mise à disposition de l'association Promotion santé Normandie pour la formation des ERS. L'utilisation des délégués de promotion est également une piste, bien que ces derniers ne soient pas généralisés dans tous les établissements. Les difficultés de communication sont encore plus prégnantes envers les étudiants étrangers. Il est impératif d'adapter nos outils et nos modalités d'accompagnement à leur égard, y compris en amont de leur arrivée.

ACTION 76

Adapter les outils d'information aux étudiants sur la santé et la prévention, notamment en utilisant les nouvelles technologies, avec une attention particulière portée aux étudiants internationaux



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Collectivités territoriales
- Académie

Exemples :

- Réalisation d'actions d'accompagnement et de présentation des démarches d'affiliation et modalités d'accès aux droits et aux soins des étudiants (via des actions spécifiques et/ou des ateliers comme un tutoriel de création du compte Ameli).
- Campagnes ciblées sur les bases du système de santé et l'autonomisation des bons réflexes, en tant qu'assuré social en propre (exemple : mise en place à l'échelle locale d'actions en proximité coconstruites avec le CROUS et les établissements de l'ESR pour détecter et orienter vers les services Mission Accompagnement Santé des CPAM, les étudiants en situation de vulnérabilité).

MESURE 14



AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS POUR TOUS

Les étudiants du territoire ne bénéficient pas tous du même accès aux soins et aux actions de prévention. En effet, les établissements d'enseignement supérieur et leurs sites secondaires, selon leur taille, leur éloignement des villes-centres, leur effectif et leurs moyens humains et financiers, ne peuvent apporter les mêmes services aux étudiants. Alors que les grands centres universitaires disposent de services de santé étudiants importants, voire d'un Centre de Santé (Université de Caen Normandie), des solutions alternatives doivent être trouvées sur les sites secondaires, avec la construction de parcours de soins adaptés. Pour faciliter l'accès et les actions de prévention au profit des étudiants, ainsi que l'interaction entre les acteurs, le public étudiant doit faire l'objet d'actions dans le cadre des contrats locaux de santé des collectivités.

ACTION 77

Prise de contact avec les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

Il s'agira notamment d'identifier les organisations mises en place pour répondre aux demandes de soins hors médecin traitant, et de mieux communiquer ces informations auprès des étudiants.

Exemple : conventionnement avec des maisons médicales pour la prise en charge des étudiants des sites éloignés.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- Collectivités territoriales
- ARS

ACTION 78

Développer la communication autour de dispositifs existants, mais trop peu connus

Doctobus (Médicobus) Évreux, qui peut permettre un accès aux soins des étudiants sans médecin traitant.

Accès à des créneaux de médecine générale ou de médecine spécialisée via le numéro d'urgence, dans la Manche (expérimentation).



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- ARS
- Collectivités territoriales

ACTION 79

Étude de l'intérêt du développement de la télémédecine au bénéfice des étudiants des sites distants ou dans des situations particulières

La téléconsultation répond à grand nombre de situations (éloignement géographique des services de santé universitaire, manque de temps - emplois étudiants, études - etc.). Elle a vocation à accroître l'accès aux soins, limiter l'automédication, réduire les inégalités territoriales, ainsi que les inégalités sociales en santé. Malgré les avantages potentiels, les différentes situations territoriales doivent être étudiées et le lien avec les services de santé étudiante



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- ARS

doit être précisé.

ACTION 80

Prise en compte des publics étudiants dans les contrats locaux de santé et développement d'actions dédiées



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Collectivités territoriales
- ARS

MESURE 15



MULTIPLIER LES ACTIONS DE PRÉVENTION, NOTAMMENT CONTRE LES CONDUITES À RISQUE

Il est nécessaire de développer les actions de sensibilisation autour des thèmes suivants :

- Discrimination, identités de genre, handicaps,
- Nutrition saine et durable,
- Étudiants étrangers : mutilations, mal du pays...
- Violences sexistes et sexuelles et autres violences (les établissements d'enseignement supérieur, l'académie, le CROUS, la région, ont signé en 2020 une convention quadriennale avec la Préfecture pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes en Normandie, dont l'axe 4 porte sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles),
- Prostitution,
- Hyperconnexion,
- Conduites à risque,
- Santé mentale.

ACTION 81

Multiplier les actions de promotion de la santé et des actions de prévention des comportements à risques, des conduites addictives et du mal-être étudiant

Il est essentiel de se tourner vers des intervenants spécialisés, des associations dédiées à la prévention et promotion de la santé (exemples : CPAM ; IREPS ; Planning Familial ; EPCI...) pour construire des actions structurantes. Sur la base des outils des professionnels impliqués, ces actions doivent s'implanter dans les campus au plus près des lieux d'études et peuvent prendre la forme d'ateliers de pratiques de bien-être. D'autres vecteurs en matière de promotion et d'éducation à la santé mentale (podcasts, vidéos...) peuvent être déployés, autour d'actions positives, ludiques et adaptées aux codes et usages des étudiants. Les actions peuvent également reposer sur l'action des étudiants en santé. La lutte contre les maladies sexuellement transmissibles ou la prostitution étudiante doivent être incluses dans ces actions.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- ARS
- Collectivités territoriales

MESURE 16



LUTTER POUR L'ÉGALITÉ ET CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

ACTION 82

Organiser, dans chaque établissement des temps et actions de sensibilisation sur la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes hommes, les VSS

Proposer des ateliers de paroles, des ateliers de self défense, des cycles de conférences/débats.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- Normandie Université
- CROUS
- ARS
- Région Normandie
- Associations
- FFSU
- Académie

Exemples : mise en place de table de prévention avec porteur de parole par les étudiants en santé dans le cadre de leur service sanitaire (double approche : allez-vers et pair à pair) ; création de boîtes aux lettres sur les campus par les associations étudiantes pour recueillir la parole, suivie d'une exposition ; création d'un escape game dont le scénario est coconstruit entre un centre hospitalier et des étudiants ; mise en place de l'équivalent du plan Angela en proposant des lieux refuge sur les campus.

ACTION 83

Proposer des formations contre les VSS aux associations étudiantes

La parole portée par les pairs est un vecteur efficace de sensibilisation et d'information. C'est pourquoi, il est nécessaire de former les étudiants et personnels qui sont, de par leurs fonctions ou engagements, en position d'aller au-devant de leurs pairs. Il doit s'agir à ce niveau d'une véritable formation portant tout à la fois sur l'identification de ce que sont les actes de violences et discriminations, des actions et réponses possibles et des lieux ressources.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- CIDDEFF
- DDFE
- DRDFE

ACTION 84

Généraliser les cellules dédiées à la lutte contre les VSS dans les établissements

Les établissements doivent proposer à leurs usagers un service en capacité de les recevoir, d'écouter, d'accompagner et d'aider les personnes qui en seraient victimes ou témoins. Ces cellules répondent concrètement et en toute confidentialité aux situations dont elles sont saisies ; elles alertent et agissent pour prévenir et faire cesser tout comportement abusif.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS



VEILLER À LA SANTÉ MENTALE DES ÉTUDIANTS

Une attention particulière doit être portée à la santé mentale des étudiants. Plusieurs outils existent, dont certains sont en cours de déploiement dans les établissements. Ils devraient idéalement être généralisés dans chacun d'eux, en lien avec l'ARS :

- Réseau sentinelle, orienté sur le risque suicidaire. Les étudiants présentant des taux de prévalence de dépression plus importants que la population générale du même âge, il est essentiel, en outre, de structurer le repérage des étudiants à risque. D'où, l'animation d'un réseau de sentinelles en prévention du suicide. Les sentinelles formées au repérage du risque suicidaire évaluent l'urgence, font connaître à l'étudiant les ressources d'aide et le relaient vers une ressource adaptée.
- Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) (formation au tout venant).

Le programme de formation PSSM, initialement né en Australie, a fait l'objet de mesures d'impact positives au Canada et en Australie. Il vise à former des secouristes en santé mentale, capables de repérer des troubles qui naissent ou s'aggravent, de rentrer en relation confiante avec la personne par un comportement adapté et les orienter ou les aider à s'orienter vers les soins les plus adaptés. Les pouvoirs publics ont soutenu l'adaptation et le développement de ce programme de formation en l'inscrivant comme une mesure phare du programme national de santé publique (Comité interministériel pour la santé du 26 mars 2018 - Former les étudiants au PSSM).

Le déploiement de formations en santé mentale à destination de groupes d'étudiants, des enseignants, des directeurs d'étude et des personnels d'accueil et de scolarité permettra de disposer, au sein d'un établissement, d'un maillage de personnels et d'étudiants ayant une mission à l'égard de leurs pairs (tuteurs, délégués, étudiants relais santé pour favoriser le pair à pair), véritables référents sentinelles formés au PSSM au sein de la communauté universitaire.

- Sensibiliser les équipes pédagogiques et administratives des établissements d'enseignement supérieur aux enjeux des rythmes étudiants et de la santé mentale. Il est essentiel, non seulement, de promouvoir le bien-être et la qualité de vie dans toutes les dimensions de la vie étudiante, mais aussi, d'améliorer les représentations de la santé mentale, en déstigmatisant les troubles psychiatriques, et de lutter contre les discriminations liées à la santé mentale. Les actions proposées doivent permettre de renforcer l'adhésion et la capacité d'agir.

ACTION 85

Sensibiliser aux enjeux de prévention en organisant des événements portant sur ces sujets

L'idée est ici d'aller au-delà d'un événement d'établissement (prévu à l'action 50) pour proposer des actions à l'échelle locale/intercommunale, régionale.

Exemple : un partenariat fort pourrait être mise en place entre les services de santé universitaire et, de par leur expertise clinique de haut niveau, les services hospitalo-universitaires de psychiatrie adulte. Cela permettrait la mise en place de journées d'étude sur la santé mentale des étudiants (lien avec l'action 4).



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Normandie Université

ACTION 86

Organiser une concertation des acteurs autour du déploiement d'un dispositif de veille sur les risques suicidaires à l'échelle régionale

La prévention du suicide étant un enjeu majeur de santé publique, il est capital de promouvoir sur l'ensemble des campus la mise en place du numéro national de prévention du suicide, le 3114 (numéro d'appel, gratuit, accessible 24H/24 et 7J/7 en tout point du territoire national). En complément, le déploiement de l'association Nightline en région doit être accompagné.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- Région Normandie
- CROUS
- ARS



DES CAMPUS AGRÉABLES ET DES SERVICES PRENANT EN COMPTE LES ENJEUX DU DDRS ET LES TEMPS ÉTUDIANTS

Le développement de réseaux d'étudiants référents au sein des établissements permet la création du lien social avec les nouveaux arrivants et facilite ainsi leur insertion dans leur nouvelle vie d'étudiant. Il est nécessaire de développer les espaces à l'utilisation flexible permettant le travail, mais également le bien-être des étudiants.

- Réaliser des aménagements en faveur des mobilités durables sur les campus (garages vélos ou trottinettes sécurisés, pistes cyclables...) avec une concertation opérée dans les commissions vie étudiante de site.
- Développer des outils existants comme l'application UMay.

ACTION 87

Mettre en place des commissions d'horaires/bureaux des temps

Cela implique un travail sur la gestion et la mutualisation des locaux.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Collectivités territoriales

ACTION 88

Développer et promouvoir les actions de sensibilisation aux enjeux des mobilités durables pour les étudiants et les personnels des campus

Inciter à l'utilisation des transports en commun, les mobilités solidaires et les modes doux.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Collectivités territoriales
- Normandie Université

ACTION 89

Sécuriser les espaces universitaires pour favoriser les mobilités douces

Un diagnostic terrain doit être mené sur les différents Territoires, notamment avec le développement de marches exploratoires (exemple : expérience conduite sur le site du Madrillet).



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS

ACTION 90

Développement de tiers lieux, lieux de repos, de sieste



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS

ACTION 91

Installation d'équipements extérieurs de détente

Exemple : city-stade, parcours santé, jeux en extérieur.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- Normandie Université
- Associations
- Collectivités territoriales

ACTION 92

Veiller à associer les étudiants à toute création de nouveaux espaces de vie étudiante en définissant avec eux le cahier des charges

Permettre un meilleur ciblage des lieux en fonction des besoins des étudiants favorisant ainsi la mise en place d'une réponse la plus adaptée, en évitant ainsi que des investissements financiers importants n'atteignent pas leur but.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS

ACTION 93

Cartographier, reconnaître et rendre visibles les lieux de la vie étudiante

Permettre une meilleure lisibilité pour les étudiants des lieux de convivialité et de rencontres au sein des campus.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Normandie Université
- Associations
- Collectivités territoriales

MESURE 19



UNE RESTAURATION DURABLE ET À L'ÉCOUTE DES BESOINS DES ÉTUDIANTS

Un travail constant de diagnostic et d'appréhension des attentes des étudiants est à faire.

Par ailleurs, reste à :

- Développer les espaces libres de restauration.
- Travailler sur la question des temps étudiants et notamment du temps de la pause méridienne en privilégiant le bien-être étudiant avant tout.
- Étudier les pistes d'outils numériques au service d'une offre de restauration fluidifiée : Application mesurant la disponibilité des places en restaurant Interface des outils universitaires pour rendre les EDT étudiants lisibles par les CROUS (flux/heure).

En lien avec le DDERS :

- Continuer le développement du recours aux circuits courts, bio et labellisés.
- Continuer à soutenir les initiatives concernant les épiceries sociales.

Enfin, pour faire de la restauration un outil d'inclusion, plusieurs actions sont à envisager :

- Accompagner les étudiants, notamment internationaux, vers la découverte des produits et recettes locaux.
- Développer les lieux de type coworking dédiés à la cuisine.
- Développer des actions d'animation autour de la restauration (intergénérationnelle - associations de quartiers - lien social - lutte contre l'isolement).
- Mettre à disposition des kits de cuisine.

ACTION 94

Prendre en compte les besoins et souhaits des étudiants en matière de restauration

Il existe une enquête annuelle menée par le CNOUS, très complète, permettant la connaissance fine des besoins sur les différents territoires. Il est important de promouvoir cette enquête et d'encourager les étudiants à y répondre.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS

ACTION 95

Généraliser le tri dans les espaces de restauration



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS

ACTION 96

Continuer à proposer une offre végétarienne de qualité en s'appuyant sur les propositions étudiantes



- CROUS

ACTION 97

Encourager le recours aux circuits courts, bio et labellisés



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS



AGIR POUR UN DDRS

Le développement soutenable et la transition écologique sont au coeur des pistes d'action envisagées dans le présent document. Les deux actions, ci-dessous, permettront de compléter le dispositif.

ACTION 98

Multiplier les actions de sensibilisation DDRS via des dispositifs ludiques et participatifs

Exemples : fresque du climat, expositions, spectacles, ateliers, marches de nettoyage, mini-conférences.



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Collectivités territoriales

ACTION 99

Proposer des formations suivies d'ateliers animés par le Réseau Étudiant pour une Société Écologique et Solidaire (RESES)



- Établissements d'enseignement supérieur normands
- CROUS
- Collectivités territoriales
- RESES



COORDINATION ET PILOTAGE DU SCHÉMA DIRECTEUR DE LA VIE ÉTUDIANTE EN NORMANDIE

CONFÉRENCE TERRITORIALE DE LA VIE ET DU BIEN-ÊTRE ÉTUDIANT

Présidée par le président de la ComUE Normandie Université et la Rectrice de Région Académique.

Périodicité :

- 1 réunion par an

Missions :

- Suivi du SDVE/SRESRI,
- Proposition et Suivi des GT,
- Partage d'expériences,
- Proposition d'orientations.



GROUPES DE TRAVAIL

Chaque GT est présidé par un représentant d'un EES ou le CROUS.

Un GT peut travailler 1 à 5 années en fonction des orientations.

Périodicité : variable.

Missions :

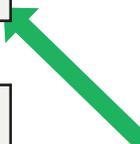
- Coordination d'un axe prioritaire du SDVE,
- Coordonne les actions de mutualisation ou les actions à portée régionale,
- Organise des événements autour de cet axe (conférences, événements promotionnels).

Périmètre large incluant les représentants des établissements, des étudiants, des collectivités, des sites secondaires, des structures associatives.



COMMISSION VIE ÉTUDIANTE DE TERRITOIRE

Sur chaque site universitaire secondaire créer une commission vie étudiante co-animée par un représentant de la collectivité intercommunale et un représentant de l'enseignement supérieur.



RÔLE DE LA COMUE NORMANDIE UNIVERSITÉ

• **Coordination :**

- Pilotage de la conférence territoriale et le comité de suivi SDVE,
- Soutien du travail des GT,
- Faire le lien entre la Région Normandie et les établissements d'enseignement supérieur pour le déploiement des actions à périmètre régional.

• **Portage d'actions à vocation régionale, déterminées dans le SDVE.**

• **Coordination d'actions de mutualisations.**

CONSEIL DES MEMBRES DE LA COMUE NORMANDIE UNIVERSITÉ



COMMISSION DU SUIVI DU SDVE/STVE

Coordonnée par la ComUE Normandie Université et le Rectorat.

Périodicité :

- 2 à 3 réunions par an.

Missions :

- Coordonne les GT,
- Propose de nouvelles actions,
- Valide le choix des grands événements proposés par les GT,
- Valide les bilans intermédiaires de ces derniers et du déploiement du SDVE.

Périmètre large incluant les représentants de tous les établissements, des étudiants (Sup et lycées avec formations du sup).



Missions :

- Adaption locale du SDVE,
- Favoriser le lien et les projets inter-établissements,
- Contribue à la coordination locale des actions du SDVE.

Périmètre large incluant les représentants de tous les établissements, des étudiants (Sup et lycées avec formations du sup).



Normandie Université

ESPLANADE DE LA PAIX / CS 14032 / 14032 CAEN CEDEX 5
tel. +33 (0)2 31 56 69 57 **fax** +33 (0)2 31 56 69 51
communication@normandie-univ.fr www.normandie-univ.fr